



JEROME EST INNOCENT

Avec les 2 autres manifestants, il doit être libéré et relaxé pour des faits qu'il n'a pas commis.

Le jugement en appel aura lieu le mercredi 27 octobre 2010, Parlement de Bretagne, 14h00 à Rennes.



La CGT appelle à faire du 27 octobre un moment exemplaire de mobilisation pour **dénoncer l'injustice** de cette condamnation expédiée en 5 minutes par le tribunal de St Nazaire le 24 septembre en comparution immédiate.



La condamnation n'est pas fondée après l'arrestation sans preuve et sans aveux. Elle s'appuie uniquement sur la demande de faire « un exemple », formulée par le vice procureur de la république lors du jugement en comparution immédiate du 24 septembre.

Il fallait trouver des coupables et faire un jugement politique pour tenter de casser la mobilisation grandissante pour défendre les retraites.

L'avocat a immédiatement fait appel de ce jugement, et demandé la libération dès le lundi 27 septembre.

Face à l'indignation soulevée, la CGT appelle les salariés à se rassembler à Rennes le 27 octobre prochain pour exiger l'annulation du jugement, pour obtenir la relaxe de Jérôme, et ordonner sa mise en liberté.



Une pétition circule.

Emparez-vous d'elle et faites-la signer.

27 OCTOBRE 2010

RASSEMBLEMENT 13h30

Parlement de Bretagne

Place du Parlement

RENNES